

DÉLIBÉRATION N° 23/26

Séance du 28 novembre 2023

Convention d'occupation de la Halle aux Cuirs

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le projet de convention et le rapport de présentation annexés,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la conclusion de la convention d'occupation temporaire du domaine annexée en vue de l'occupation de locaux au sein de la Halle aux Cuirs.

Fait à Paris,
Le 28 novembre 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart